



# PROPOSITIONS POUR LES FINS DE CARRIÈRE ET LA PÉNIBILITÉ

STFrance

12/04/2021

**Les négociations nommées « Qualité de la Vie au Travail 2 » ont repris. Elles comprennent plusieurs chapitres, dont celui-ci.**

**Pour la CGT, les salarié.e.s doivent pouvoir rester, s'ils ou elles le veulent, dans l'entreprise, jusqu'à leur retraite. Ceci suppose d'adapter leur travail quand ils ou elles vieillissent, ou sont plus fatigué.e.s.**

**Ceci est particulièrement vrai pour les salarié.e.s posté.e.s qui ont souvent des horaires pénibles. D'où ces propositions :**

- Trois ans avant l'âge de la retraite ou en fonction de l'ancienneté acquise dans l'horaire posté, possibilité de réduction jusqu'à 20% du temps de travail, payée 100% ; cette prise en charge incluant toute la rémunération et non pas seulement le salaire de base. Pour les personnes déjà à temps partiel, possibilité d'un dispositif identique jusqu'à 20% de réduction supplémentaire du temps de travail
- Mise en place, pour les salariés ayant travaillé longtemps la nuit ou en horaire posté, des dispositifs permettant de repasser en horaire moins pénible en minimisant les pertes de salaire;
- Mise en place de mesures d'âge pour permettre le départ anticipé pour l'ensemble des salariés volontaires dans l'entreprise, où qu'ils soient.
- Négociations par sites sur l'allègement du temps de travail et les aménagements du temps de travail adaptées aux spécificités des sites
- Pas de licenciements ou départs forcés de personnes, notamment celles devenues partiellement inaptes, et voulant rester travailler.
- Mesures permettant d'anticiper ces situations notamment par l'adaptation des postes de travail
- Cotisations Mutuelle à l'identique des actifs pour les personnes en invalidité.